

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com

COMPTE RENDU DU 21 MARS 2016

Présents : Mme NIEBUDKOWSKI M – MM PACCALLET L – CHOMIER Y – POUGHON C -
PARRIN S --- Mmes THEVENON M - FREYCEON Y- M VALLET O - MME CHOPLIN C – M
BELLIOT D

Absents

VIVIER S

LACROIX N

BONNARD E

COTE J

CHERFA S

Pouvoirs

POUGHON C

PACCALLET L

Secrétaire de séance : Madame Yolaine Freyconon

Le compte rendu de la réunion du 22 février 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Compte administratif, compte de gestion 2015 et affectation des résultats

Le compte administratif (dressé par le Maire) et le compte de gestion (dressé par le trésorier principal) qui sont les résultats de l'année 2015 font apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	excédent de 322 762.59 €
Section d'investissement	excédent de 1 750.24 €

Reste à réaliser : 133 100 € en dépenses d'investissement
43 000 € en recettes d'investissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter en réserve en investissement 188 349.36 € et de reporter en fonctionnement 134 413.23 €

Subventions aux associations – année 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention aux associations qui en ont fait la demande et qui ont transmis les comptes 2015.

- A.F.R (Association Familles Rurales)	700 €
- Maison des Tresses et Lacets (cotisation)	600 €
- Maison des Tresses et Lacets	700 €
- Club Loisirs Amitiés	200 €
- la Truite du Dorlay	200 €
- Terrass'en blé	350 €
- ADAPEI	200 €

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de soutien à l'investissement public pour la mise en accessibilité des sanitaires publics et l'entrée de l'Eglise

Madame le Maire rappelle que la commune s'est engagée, dans le cadre de la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée, à réaliser les travaux de mise aux normes des sanitaires publics au cours de l'année 2016.

Elle informe l'assemblée d'un dispositif de soutien à l'investissement public local mis en place dernièrement par l'Etat.

Après avoir donné la liste des projets éligibles, elle propose de présenter, à ce titre, les dossiers de mise en accessibilité des sanitaires publics de la Place des Artisans Boulangers et de l'entrée principale de l'Eglise

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la proposition du maire
- décide de demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour les projets ci-dessus.

SIEL : Changement des ballons fluo :

Après discussion sur les produits proposés, l'assemblée décide de reporter ce point à un prochain conseil municipal

Convention pour la création de sentiers en boucle par les communes sur le territoire du Parc

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune souhaite réaliser des sentiers en boucle de promenade.

Elle présente à l'assemblée la convention à passer avec le Parc du Pilat, pour la création de sentiers en boucle par les communes, sur le territoire du Parc, qui retrace les engagements des parties pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Motion pour le maintien des services de la Trésorerie Principale de Rive-de Gier

« La Direction Générale des Finances Publiques du département vient d'informer les maires sur la réorganisation des services qui dépendent de cette administration.

Il est ainsi envisagé un déménagement de la trésorerie de Rive de Gier vers le centre des finances publiques de Saint Chamond. Les arguments avancés sont : l'optimisation de l'occupation du bâtiment de Saint-Chamond qui regroupe déjà une trésorerie spécialisée, un Service des Impôts des Particuliers (SIP) et Service des Impôts des Professionnels (SIE), et renforcer la présence de la DDFiP dans cette commune.

La trésorerie de Rive de Gier est une trésorerie mixte qui assure la gestion financière et comptable ainsi que le recouvrement de l'impôt des particuliers de 16 communes.

L'opération envisagée consiste au transfert du siège de la trésorerie qui serait spécialisée à l'issue de ce déménagement, dans la gestion financière et comptable du secteur public local du même périmètre de collectivités. Le SIP de Saint-Chamond prendrait en charge l'activité de recouvrement de l'impôt et serait alors compétent à la fois pour l'assiette et le recouvrement de l'impôt des particuliers, organisation plus lisible pour l'usager.

Le regroupement sur le site de St-Chamond des services actuellement implantés dans la vallée du Gier et le Pilat permettrait d'offrir aux usagers de ces communes un lieu unique pour la grande majorité de leurs démarches concernant la DDFiP (impôts des particuliers, impôts des entreprises, recouvrement des recettes communales, recettes hospitalières).

Si de tels arguments peuvent s'entendre en terme d'économie et de rationalisation des services on ne peut que déplorer qu'une telle décision soit prise unilatéralement par les services de L'Etat sans consultation des maires des communes concernées et en particulier celui de la ville de Saint-Chamond.

On ne peut qu'être perplexe sur les conséquences en terme de Développement Durable de Cohesion Sociale et de Proximité vu les conséquences qu'un tel transport aura pour :

- les citoyens et en particulier les plus fragiles qui ne disposent pas des moyens modernes de communication, ou qui ont des difficultés à s'en servir, et qui devront pour leur demande se rendre à St-Chamond.

- les communes, qui vont être obligées dans le cadre des services de régie, de demander à leurs personnels de se déplacer à St-Chamond avec les risques inhérents de transport de fonds, sans parler des frais engendrés par ces déplacements ni du temps perdu. Encore une fois, ce sont les collectivités locales qui vont faire les frais d'une telle décision.

C'est pourquoi le conseil municipal pense qu'il est nécessaire, si une telle décision est mise en place, de prévoir une permanence à Rive de Gier à destination du public cité plus haut ainsi que pour les agents communaux pour leurs opérations de régie municipale.»

Après en avoir délibéré, à la majorité,

- 6 voix pour (voix du Maire prépondérante),

- 6 voix contre,

Le conseil accepte la motion pour le maintien des services de la Trésorerie Principale de Rive-de Gier

Vœux SIPG - Sollicitation de Saint Étienne Métropole pour le déploiement de la fibre optique sur les communes du Pays du Gier

Les Maires du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) s'interrogent actuellement sur le déploiement de la fibre optique et souhaitent porter leurs inquiétudes auprès de la Communauté Urbaine représentée par son Président M. Gaël PERDRIAU.

Alors que la campagne nationale du recensement arrive à son terme, les services instructeurs de l'INSEE n'ont eu de cesse de solliciter les agents recenseurs des communes afin que les déclarations de situation de la population soient effectuées par le biais de leur site Internet.

Dans le même temps, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Loire fait valoir des modifications d'horaires d'ouverture au public de leurs antennes avec une réduction des amplitudes parce que la gestion des dossiers des allocataires est dorénavant entièrement accessible en ligne.

Les entreprises du territoire s'expriment aussi régulièrement sur des difficultés d'usage du numérique alors même que celles qui sont implantées sur des zones rurales hors Communauté Urbaine déploient déjà du Très Haut Débit. Une efficacité reconnue, puisque par le biais du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire (SIEL), le déploiement de la fibre se fait à grande échelle.

Internet est entré dans nos vies, quel que soit l'usage, à titre professionnel, sur le plan familial ou simplement autour de simples pratiques de loisirs.

Aussi, afin que l'ensemble de la population de notre territoire dispose d'une même qualité d'accès aux services numériques et que certains secteurs géographiques ne se retrouvent pas mal lotis en terme de Très Haut Débit. Les élus du Pays du Gier souhaitent que Saint Étienne Métropole sollicite la société ORANGE (cette dernière a conventionné avec l'État afin de déployer la fibre optique d'ici 2020) car il est primordial de pouvoir disposer d'un schéma d'aménagement et des échéances qui l'accompagnent. D'autant que la Vallée du Gier se situe aujourd'hui entre Saint Etienne et Lyon sur l'axe d'union des deux grandes régions Auvergne et Rhône-Alpes, que cette sectorisation est située dans la zone d'Appel à Manifestation d'Intention et d'Investissement (AMII) et que les conseils de développement des quatre territoires (Lyon Métropole, Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, Pays Viennois et Saint Etienne Métropole) se sont réunis à RIVE DE GIER en octobre dernier pour exprimer d'une même voix la nécessaire « NEOINDUSTRIALISATION » de la Vallée du Gier. Un enjeu fort qui ne peut s'envisager sans un accès pour tous au Très Haut Débit numérique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- Accepte la proposition de vœux du SIPG

Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de la Loire.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics en approuvant les conditions générales de mise à disposition dont les principaux points sont précisés ci-dessous :

Le Département s'engage :

- à mettre à disposition gratuitement une solution de dématérialisation des marchés publics, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions réglementaires futures. La solution de dématérialisation proposée est celle du prestataire retenu par le Département de la Loire. La mise à disposition s'effectue dans les conditions fixées à l'article 3,
- à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées,
- à proposer les prestations d'assistance et d'accompagnement par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3,
- à mettre à disposition des modules complémentaires par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales par le représentant du bénéficiaire dûment habilité à cet effet. Cette mise à disposition sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans si le Département ne fait pas jouer sa faculté de dénonciation telle que prévue à l'article 7.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'adhésion
- autorise Madame le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

Recrutement temporaire au service périscolaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que certains agents du périscolaire doivent s'absenter (formation, demande personnelle...)

Pour pallier au manque d'effectifs, elle propose à l'assemblée de recruter pour la période du 24 mars 2016 au 2 mai 2016 Madame DUPLANY Charlène pour aider l'équipe périscolaire principalement pendant le temps de midi et pendant la durée des temps d'animation périscolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition du Maire
- L'autorise à signer un contrat avec Madame Charlène DUPLANY pour la période du 24 mars 2016 au 2 mai 2016, rémunérée sur la base du SMIC en fonction du nombre d'heures effectuées.

Questions diverses :

Résiliation des conventions avec les écoles de musique de Rive de Gier et Saint Chamond votée à la majorité

(conventions à reconduire : 7 voix contre ; 5 voix pour)

Pays du Gier : Présentation du dispositif proposé par les Francas, animation pour les pré-adolescents.
La contribution financière reste assez élevée par rapport aux nombres de participants